



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

19 AOUT 2024

CCAS de PEIPIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du mercredi 17 juillet 2024

Date de la convocation : 09/07/2024

Membres en exercice :
11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Président dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L.2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Représenté(s) : Joëlle BLANCHARD représentée par Gisèle JOSEPH

Absent(s) : Agnès LIZANA, Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance : Dorothee DUPONT

DE_008_2024 - Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 05/08/2024



Frédéric DAUPHIN

Dorothee DUPONT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/08/2024
et publié ou notifié
le 26/08/2024